



Séance du Comité syndical du 28 novembre 2017

Procès-verbal n°2017-17

Renouvellement du 1^{er} et du 4^{ème} Vice-Président

Le 28 novembre 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, sa Présidente.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 2

Le quorum étant atteint,

M. Jean-François MARTINS est désigné(e) secrétaire de séance ;

S'agissant des modalités d'élection, il convient de faire application des dispositions qui concernent les syndicats mixtes fermés, lesquelles sont, par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du même Code.

En application des dispositions précitées, l'élection de chaque vice-président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il convient donc de procéder à ce renouvellement dans les conditions susvisées.

Mme Daumin, Présidente, propose de procéder à l'élection du 1^{er} vice-président après appel à candidatures

Vu la/les candidatures de M.me Evelyne RABARDEL enregistrée(s) pour le poste de 1^{er} Vice-Président ;

Il est procédé aux opérations électorales : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 16

Bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

M.me Evelyne RABARDEL qui a obtenu16... voix est proclamé(e) 1^{er} Vice-Président(e).

Mme Daumin, Présidente, propose de procéder à l'élection du 4^{ème} vice-président après appel à candidatures

Vu la/les candidatures de *Mme Régine Boivin* enregistrée(s) pour le poste de 4^{ème} Vice-Président ;

Il est procédé aux opérations électorales : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : *16*

Bulletins blanc ou nuls : *0*

Suffrages exprimés : *16*

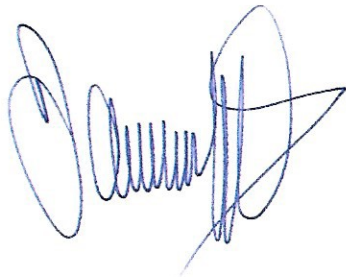
Majorité absolue : *9*

Mme Régine Boivin qui a obtenu*16*... voix est proclamé(e) 4^e Vice-Président(e).

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

La Présidente,



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

06. DEC. 2017